

**Priorité 1****Préserver le capital naturel et renforcer l'adaptation au changement climatique du SUDOE****Objectif spécifique 2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution****Besoins territoriaux**

Le patrimoine naturel de la zone SUDOE est l'un des éléments distinctifs et une des forces du territoire. Sa situation au sud de l'Europe, entre deux bassins maritimes, atlantique et méditerranéen, génère une biodiversité unique, avec une grande variété d'habitats et une diversité de faune et de flore, dans des espaces naturels très contrastés. Par exemple, en tant que point de passage entre l'Afrique et l'Europe, les zones humides de la zone SUDOE, en plus de leur valeur naturelle et scientifique, constituent des zones d'escale privilégiées pour les oiseaux migrateurs.

Parallèlement, la zone SUDOE est confrontée à des facteurs anthropiques (utilisation intensive des ressources en eau, pollution de l'air, de l'eau et des sols, etc.) ainsi qu'à des risques liés au changement climatique (sécheresses, incendies, inondations).

Dans le même ordre d'idées, la zone SUDOE se caractérise par un bon niveau de conservation des zones forestières et par la disponibilité d'un vaste espace rural. Cette caractéristique remarquable constitue un point de départ, offrant une bonne base pour la mise en œuvre des objectifs du Pacte vert européen. Cette initiative a pour but de mener l'Europe vers une Europe plus verte, sans émission ni pollution. Elle comprend le programme sur la biodiversité, la stratégie sur les infrastructures vertes et la Communauté de la connaissance et de l'innovation en matière de climat.

Enfin, la dimension rurale du territoire pose l'enjeu de la nécessaire cohabitation entre la préservation des milieux, le développement et la qualité de vie des populations dans les zones rurales. Il s'agira donc de s'appuyer sur le patrimoine naturel et les opportunités qu'il offre pour développer des activités économiques durables. Les projets pourront s'appuyer, par exemple, sur la valorisation des ressources naturelles, le développement des services aux visiteurs, aux touristes ou aux scientifiques intéressés par le patrimoine naturel.

Avec cet objectif spécifique, le programme SUDOE vise à faire progresser l'adoption de solutions communes, de partage de connaissances, d'échange et d'application de bonnes pratiques. Cela pourra concerner les domaines de la valorisation des écosystèmes, des ressources agroforestières et des ressources naturelles, et permettra ainsi le

développement d'activités économiques durables, la poursuite de l'objectif de neutralité carbone et l'amélioration de la qualité de vie des populations.

Objectifs

Les actions de coopération proposées dans le cadre de cet OS devront contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Promouvoir la protection, la conservation et la régénération des espaces et ressources naturelles, en particulier les plus vulnérables ou dégradés.
- Atténuer les impacts environnementaux pour améliorer la qualité de vie.
- Protéger, restaurer et valoriser les ressources agroforestières de l'espace SUDOE en ligne avec la stratégie de l'Union européenne en faveur des forêts pour 2030.
- Accroître l'efficacité de l'utilisation des ressources, y compris des ressources énergétiques.

Types d'actions (liste non exhaustive)

- Protection et restauration des écosystèmes vulnérables et/ou dégradés.
- Promotion d'actions et de plans qui intègrent des pratiques respectueuses de la biodiversité dans les différentes activités menées sur le territoire.
- Réutilisation des matériaux, réduction et valorisation des déchets, ainsi que d'autres actions qui contribuent à l'économie circulaire dans le cadre de la croissance durable et de la protection de la nature.

Les types d'actions ont été évalués comme compatibles avec le principe DNSH puisqu'ils ne devraient pas causer d'impact négatif significatif sur l'environnement en raison de leur nature. En revanche, il n'est pas exclu que, dans certains cas, les actions pilotes ou actions démonstratives sur le terrain, même si elles ne sont pas de grande envergure, puissent causer des impacts environnementaux significatifs. Ainsi, dans ces cas, les projets en question devraient démontrer leur conformité avec le principe du DNSH dans le formulaire de candidature. Dans ce cas, cette conformité sera évaluée au cours du processus de sélection, confirmée avant la signature de l'accord d'octroi FEDER et suivie pendant la mise en œuvre du projet grâce à un mécanisme de suivi spécifique.

Résultats attendus

- Contribuer au renforcement du niveau de protection et de conservation des écosystèmes (sans exclusivité territoriale, mais en privilégiant les milieux non maritimes) et à la mise en valeur du patrimoine naturel au bénéfice de la population locale, notamment dans les territoires intérieurs et/ou ruraux.
- Promouvoir la valorisation des ressources agroforestières de la zone SUDOE en tant que contribution au développement durable.
- Approfondir les connaissances sur les impacts environnementaux sur le territoire et sur les mesures possibles pour atténuer leurs effets.

- Contribuer à la neutralité climatique du territoire du SUDOE en améliorant les conditions des écosystèmes et des milieux naturels, notamment des espaces protégés.
- Renforcer la recherche et le développement de nouvelles technologies d'atténuation du changement climatique, en tenant compte des capacités de production d'énergie à partir de sources renouvelables (solaire, éolienne, biomasse à partir des déchets agroforestiers, etc.).

Pour atteindre ces résultats, il sera nécessaire :

- Que tous les projets développent et mettent en œuvre des solutions sur le terrain par le biais d'initiatives concrètes telles que des actions pilotes ou des actions démonstratives.
- Que les projets associent tous les acteurs qui composent la chaîne de valeur (énumérés ci-dessous) afin que les résultats soient atteints et puissent contribuer à un changement effectif des politiques publiques sur ces questions.

Acteurs clés de la chaîne de valeur :

- Les autorités publiques compétentes ou les agences ou organismes auxquels elles délèguent leurs pouvoirs. Ces acteurs ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre des politiques à l'échelle pertinente et dans la promotion du développement de nouvelles réglementations ou de leur mise en cohérence au niveau transnational.
- Les réseaux de parcs naturels, de réserves naturelles et de zones protégées.
- Les organismes scientifiques et technologiques qui représentent un appui fondamental pour approfondir la connaissance et la coopération entre pairs et pour le développement de technologies pour la gestion environnementale.
- Les organisations de la société civile (associations, ONG, etc.) qui facilitent la participation des citoyens, la sensibilisation et la diffusion des résultats, avec un impact sur l'élaboration des politiques.
- Les petites et moyennes entreprises disposant d'un potentiel d'innovation dans la gestion de l'environnement.

Les textes des appels à projets pourront définir plus précisément les acteurs clés ciblés et leur degré d'implication dans les candidatures de projets qui se présentent dans cet OS. Les projets devront se concentrer sur les activités qui sont prioritaires pour la zone SUDOE et qui ne sont pas couvertes par les programmes de coopération transnationale des bassins maritimes (Euro-MED et Atlantique). Ainsi, les projets portant exclusivement sur la gestion de l'environnement maritime ne seront pas éligibles au SUDOE.